

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**ARRONDISSEMENT D'AMIENS**  
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>
20/01/2023
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b>
03/02/2023
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>
- Inscrits : 18
- Présents : 16
- Absents : 2
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0
<b><u>OBJET :</u></b>
<b>Devis</b>
<b>Faisabilité du cheminement du réseau de chaleur de Doullens</b>

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 16 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 2 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose la nécessité de valider définitivement l’implantation du réseau de chaleur de la ville de Doullens et le cheminement du réseau de distribution. L’objectif est de lancer ces études de terrain, avant deux étapes clés : la notification du marché dont le dialogue compétitif qui s’est terminé fin 2022 et avant de déposer les demandes de subvention aux financeurs régionaux qui demandent un dossier abouti avant toute analyse.

Le montant des prestations s’élève à 28 350 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- approuve le devis à passer avec la CRAM ;
- autorise Monsieur le Président à passer commande et à mener les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

